



Direction Générale développement économique
Direction du développement économique

CONVENTION 2023 - Subvention de fonctionnement entre le pôle de compétitivité Xylofutur et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Pôle de compétitivité Xylofutur dont le siège social est situé au Campus Bordeaux sciences agro, 1 cours du Général de Gaulle, 33170 Gradignan représenté(e) par Frédéric Carteret Président, dûment habilité

Ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain ANZIANI, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2023/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 31/03/2023

Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de **développement économique**, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année **2023**.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'annexe. Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à « **30 000 €** », équivalent à 3,35 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 896.700,00 €), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 24.000 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 6.000 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le **31 août 2024**, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par la Présidente ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur le Président du Pôle de compétitivité Xylofutur
Campus Bordeaux sciences agro 1 cours du Général de Gaulle 33170 Gradignan

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'actions 2023
- Annexe 2 : Budget prévisionnel 2023
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires

Signatures des partenaires

Bordeaux Métropole
Alain Anziani
Président

Pôle de compétitivité Xylofutur
Frédéric Carteret
Président

Annexe 1 : programme d'action 2023

1. CONTEXTE

Un nombre d'adhérents en croissance, des réponses aux besoins des membres de plus en plus nombreuses et professionnelles, une animation toujours aussi dense, une présence accrue au niveau des instances régionales et nationales de la filière, tels sont les exemples qui démontrent le développement du Pôle ces dernières années.

Il fédère, en janvier 2023, 275 adhérents dont 60 % environ de TPE-PME représentant l'ensemble de la filière Forêt-Bois-Papier. Sur ces adhérents, une forte part (la moitié environ) provient de Nouvelle-Aquitaine, et sur ceux-ci, un tiers est basé sur le territoire de Bordeaux Métropole. La répartition selon leur structure est la suivante :

Catégorie d'adhérent	NOUVELLE-AQUITAINE	Dont GIRONDE	Dont BORDEAUX-METROPOLE
PME/TPE	65	20	14
ETI-Groupes	13	5	4
Enseignement Sup – Recherche	30	19	15
Organismes prof/structures animation	30	17	14
TOTAL	138	61	47

Les partenaires territoriaux suivants peuvent être cités, avec des actions centrées autour de la RetD de la filière Forêt-Bois :

Enseignement Supérieur et Recherche :

Bordeaux Sciences Agro, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage, Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, **Bordeaux Université** et sa Fondation, **INRAE**, CNRS, CEA Tech, Nobatek, **FCBA** (Centre Technique Industriel de la filière)

2 chaires industrielles ont été labellisées par Xylofutur, et sont accompagnées : BIOFORTER, et E2WP.

Avec le FCBA, une convention a été signée pour l'accompagnement technique des start up (voir plus bas)

Organismes de filière : FIBOIS, Maison de la Forêt : CNPF, PEFC, SYSSO, GIP ATEGERI

Organismes économiques : Bordeaux Technowest - Le 308 - Bordeaux Invest - CCI (NA, 33, Internationale) - ADI NA - Odeys –

Entreprises adhérentes : MaForêt, SK comptoir du Pin, Gironde Habitat, Neoclin, Melinea, GO4IOT, AIA Ingénierie, CSI Soprema, Ecomodul, Exinnov, Foret Logistique Conseil, Integral Bois Sytem, Lubrizol, NGE Fondations, R-Use, Société Forestière de la CDC, Vinea Energie.

L'équipe d'animation compte 9 salariés début 2023, correspondant à 8,5 ETP, auxquels il faut ajouter 3 personnes (1,1 ETP) en mise à disposition ou externalisés. Cet effectif restera stable en 2023.

Depuis Mai 2019, Xylofutur est basé sur le Campus de Bordeaux Sciences Agro, établissement d'enseignement supérieur de la Métropole, avec 2 autres pôles de compétitivité : AGRI SOI (antenne de Bordeaux), et CIMES.

AGRISOI est un pôle de la filière agricole et agroalimentaire, et CIMES est un pôle de l'ingénierie et du manufacturing pour les systèmes mécaniques intelligents.

Ces locaux partagés avec d'autres pôles de compétitivité favorisent le croisement de filière et le transfert de technologies entre filières.

Un salarié partagé Xylofutur/CIMES permet de favoriser les collaborations entre les 2 filières, et l'intérêt pour les entreprises membres de Xylofutur a déjà été mis en évidence : la filière bois a un grand besoin de mécanisation/robotisation/numérisation.

Le Pôle de Compétitivité a pour vocation de faciliter le développement de la filière forêt bois en favorisant le développement de produits adaptés aux exigences des marchés et en favorisant la compétitivité / performance / repositionnement des entreprises de la filière.

L'émergence de projets innovants et créateurs de valeur ajoutée se fait autour des domaines d'action stratégiques (DAS) suivants, qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeurs de la filière :

- ♦ **DAS ARBRE ET FORET**
- ♦ **DAS BOIS**
- ♦ **DAS CHIMIE ENERGIE**

Dans le cadre de la phase 4 des pôles, Xylofutur a ouvert 2 antennes depuis 2019 : en Auvergne-Rhône-Alpes tout d'abord, grâce aux soutiens de la Région, du département de l'Ain et de Haut-Bugey Agglomération. Puis dans la Région des Pays de la Loire en 2021, dans des locaux mis à disposition par l'Ecole Supérieure du Bois de Nantes, et avec le soutien financier du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Les axes stratégiques de Xylofutur définis depuis 2020 sont maintenus pour les prochaines années :

- **Projets**
- **Animation communication**
- **Réseaux Europe**
- **Start-up**

2023 : début de la phase 5 des pôles

Le Conseil d'administration a mis en place 2 Groupes de Travail en 2022 pour préparer cette phase 5 et valider les axes stratégiques du pôle pour les 4 prochaines années :

- ♦ Projets et valorisation
- ♦ Modèle économique.

Les participants se sont entendus sur les missions, la raison d'être, la valeur ajoutée du pôle aujourd'hui et demain, et ils ont dégagé 66 pistes de travail organisées en 5 thématiques qui sont les suivantes :

- 1) Financement et modèle économique
- 2) Activité et communication
- 3) Accompagnement, projet et innovation
- 4) Filière
- 5) Partenariats.

La remise du dossier de candidature a eu lieu le 7 octobre 2022, et la réponse devrait être officialisée par Le Premier Ministre fin janvier-début février 2023.

2. AXE PROJETS

Le Pôle est un accélérateur et catalyseur de compétitivité par l'innovation. Il labellise des projets de RDI. Depuis sa création, 273 projets ont ainsi été labellisés pour un budget total de 461 millions d'euros. Sur ces projets labellisés, 197 ont été financés – pour un budget global de 291 millions d'euros - et Xylofutur a participé à la mobilisation de 104 millions d'euros de fonds publics pour ceux-ci.

Le pôle est structuré avec un chargé de projets pour piloter chacun des 3 DAS. Ces chefs de projets sont des spécialistes, chacun dans leur domaine (ingénieur ou docteur). Ils sont chargés de l'animation du DAS, et des de labellisation des projets.

L'action du pôle en amont du projet a lieu sur plusieurs points :

- ♦ Aide à la **définition du projet, à sa structuration** (squelette du projet, brainstorming...);
- ♦ Aide à la **structuration du consortium** (Mise en relation, proposition de partenariats);
- ♦ Soutien à commissions l'**élaboration du dossier** ;
- ♦ Accompagnement à la **recherche de financements** (identification des guichets, évaluation de l'éligibilité...).

La labellisation par les commissions techniques, composées d'experts de la filière, facilite l'obtention de financements. Elle se fait dans un esprit de bienveillance, pour aider le porteur et ses partenaires dans la construction de leur projet. Les experts sollicités ont un mandat de 3 ans et les mandats seront renouvelés en 2023. Ils accompagnent le projet dans sa maturation, et évaluent la qualité du projet (technique, économique,...).

Sur la dernière période 2020-2022, 42 projets ont été labellisés, avec plus de 100 experts sur les 3 DAS. Ces experts sont issus de 63 structures différentes, publiques ou privées, et sont soumis à des règles de confidentialité strictes.

Après labellisation, le projet est accompagné dans la recherche de financements (Régions, Etat, Europe), et tout au long de sa vie, notamment jusqu'à la communication et la valorisation de ses résultats.

En 2023, la valorisation des accompagnements de projets pourra se faire par une facturation de certains services, sur devis en fonction des besoins du porteur et des partenaires.

3. AXE ANIMATION COMMUNICATION

Le pôle Xylofutur regroupe 275 adhérents, dont un fort pourcentage est situé en Nouvelle-Aquitaine, et réalise une bonne partie de ses animations dans une large couronne bordelaise. Les animations ont pour but de créer des échanges entre les acteurs de la filière, pour générer des projets de R&D. Ainsi la compétitivité des entreprises s'améliore sur le long terme.

Les recrutements réalisés ces dernières années donnent des résultats sur l'animation de l'écosystème du pôle : En 2022, les salariés de l'équipe ont rencontré plus de 1800 structures au cours de 760 rendez-vous distincts (prospections, visites entreprise), réunions de travail (dont préparation de manifestation, participation à des groupe de travail), manifestations extérieures et organisées par Xylofutur, et réunion de projets (dont mises en relation). Ainsi, environ 600 structures différentes ont été sensibilisées et/ou accompagnées par le pôle.

2023 est une année riche en manifestations, avec la participation de Xylofutur pour chacune d'entre elles :

- ♦ Salon International de l'Agriculture : du 25 février au 3 mars à Paris, organisation d'un stand mutualisé pour les Start up de La WoodTech,
- ♦ Euroforest en Bourgogne, en juin,
- ♦ Congrès international WOODRISE, du bâtiment bois moyenne et grande hauteur, du 17 au 20 octobre à Bordeaux,
- ♦ Lancement de la troisième édition de Canopée Challenge, le concours national d'innovation de la filière Forêt-bois en octobre, durant le congrès WOODRISE. Xylofutur est un des co-organisateurs du Canopée Challenge, avec Forinvest, l'ESB et FIBOIS France,
- ♦ Journées GDR Bois (Groupe de Recherche Bois, porté par le CNRS) en novembre à Limoges, avec plus de 150 chercheurs rassemblés autour du bois et de ses utilisations.

L'animation du réseau est un des métiers de base de Xylofutur, et continuera en 2023 avec les actions suivantes :

- ♦ Organisation/co-organisation d'événements régionaux ou nationaux : XyloDating en interne et pour la première fois en sous-traitance pour d'autres organismes, le premier aura lieu en avril, pour le compte de France Douglas ; événements « Hors les murs » lors du Congrès International Woodrise (octobre) ; Journée technique Chimie du bois ; Woodchem (novembre) ; journée Bois et Numérique avec Domolandes (octobre).

Participation à des événements régionaux ou nationaux :

- ♦ Forum 3BCAR, journées GDR. De plus, Xylofutur participe aux réunions des réseaux interpôles et clusters dans chacune des régions dans lesquelles il est implanté : Nouvelle-Aquitaine bien sûr, mais aussi Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire,
- ♦ Participation à des jurys de sélection/concours : Cleantech, Domolandes, trophées bioéconomie, ADEME, Prix Régional Construction Bois, commission innovation en AURA, sans parler du concours Canopée Challenge (voir plus loin),
- ♦ Poursuite des actions de communication : refonte du site internet, présence sur les réseaux sociaux : LinkedIn (plus de 1150 abonnés en janvier 2023) et Twitter pour l'Europe, plaquette Xylofutur, lettre mensuelle L'Envoi du Bois, revue de presse, appels à manifestation d'intérêt (4 en 2022), annuaire des adhérents, ...

L'animation sur le territoire de Bordeaux Métropole se déploiera en 2023 autour de quelques actions phares :

- ♦ AAP de Bordeaux Technowest « Ville et Bâtiments durables » (voir plus bas, start up),
- ♦ Congrès International WOODRISE, co-organisé par le FCBA. Xylofutur participe au Comité de Pilotage pour la définition et le suivi des animations de la semaine, et devrait exposer avec son réseau de start up,
- ♦ Une journée innovation de la filière aura lieu à Bordeaux début juillet. L'Assemblée Générale du pôle se déroulera également le même jour, afin de favoriser la participation aux 2 événements,
- ♦ World Impact Summit : une participation a été évoquée en 2022 avec les organisateurs, elle sera rediscutée l'année prochaine en fonction de l'intérêt des start up adhérentes de La WoodTech, le réseau des start up de la filière Forêt-Bois,
- ♦ Une convention a été signée en 2022 avec le FCBA, le CTI de la filière Forêt-Bois, pour structurer l'accompagnement technique des start-up de La WoodTech. Cet accompagnement est inscrit dans l'offre de services de La WoodTech. Les liens entre Xylofutur et le FCBA sont importants, le FCBA fait partie du bureau du pôle et participe très régulièrement aux commissions de labellisation.

4. AXE EUROPE

L'objectif de l'**axe Europe** est de participer et faire participer ses adhérents à des projets européens. Pour cela, une chargée de mission Europe a été recrutée en mars 2022 pour développer les réseaux autour de la recherche et de la filière bois.

Xylofutur est partenaire de 3 projets européens, du programme INTERREG SUDOE :

- ♦ WOODMARKETS : la transformation numérique au service de l'industrie du bois de l'espace SUDOE,
- ♦ IMIP : des panneaux isolants pour valoriser liège et bois local,
- ♦ EGURALT : Application et diffusion de l'innovation pour la promotion de la construction de hauteur en bois dans l'espace SUDOE.

Xylofutur est partenaire bénéficiaire dans ces trois projets financés par les fonds FEDER, qui sont la source du financement Europe inscrit dans le budget 2023. Les 3 projets se terminent lors du premier semestre 2023.

L'Europe s'appuie de plus en plus sur le niveau local dans le cadre de ses programmes comme Interreg ou Horizon Europe par exemple, afin d'accélérer et amplifier leurs impacts environnementaux et sociétaux.

C'est le cas notamment de la Mission « Villes intelligentes et climatiquement neutres », pour laquelle Bordeaux Métropole a été sélectionnée. Les adhérents de Xylofutur peuvent y contribuer par l'apport de solutions innovantes. C'est pourquoi Xylofutur a pris attache en 2022 avec la chargée de mission des appels à projets européens pour se faire connaître et proposer de faire le lien avec les entreprises. Cette coopération se poursuivra en 2023 sous la forme de participation à des groupes de travail ou de réponse conjointe à des appels à projets fléchés pour cette mission.

En 2023 se tiendra à Bordeaux la conférence internationale sur la construction bois, Woodrise. A cette occasion, Xylofutur organisera une session dédiée à la mise en réseau des clusters européens, que nous avons commencés à solliciter et qui ont donné un accord de principe (Belgique et Italie). Ce sera également l'opportunité de co-organiser une session hybride avec EFI Bioregions, permettant une plus grande visibilité de l'événement et un renforcement du positionnement du pôle sur la scène européenne pour la filière forêt-bois.

Pour arriver à transformer Xylofutur en un partenaire européen, nous avons commencé à poser quelques bases comme la participation à des projets Interreg Sudoe en 2020 ou bien encore la négociation de partenariat événementiel en 2022 (EFI, European Cluster Collaboration Platform). Ce travail sera poursuivi en 2023 via les réseaux diplomatiques français, les réseaux européens en France (Points de Contact Nationaux, Groupes Thématiques Nationaux...), les réseaux régionaux à Bruxelles (Nouvelle-Aquitaine entre autres).

Xylofutur a récemment candidaté pour intégrer l'EIC Ecosystem Partnership : le pôle sera amené à participer en 2023 à différents événements européens liés à la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat et sera intégré comme acteur pertinent et fiable de l'écosystème européen de l'innovation. Cette plus grande visibilité européenne du pôle bénéficiera également aux adhérents, partenaires et financeurs et permettra de valoriser des success stories territoriales. Un projet Interreg auquel nous sommes associés est actuellement en phase 2 de sélection, avec une réponse en mars pour un démarrage courant 2023. D'autres appels à projets européens tels que i3, EIE seront lancés en 2023, sur lesquels le pôle pourrait se positionner.

5. AXE START UP

Le développement de cet axe fait suite à l'absence d'actions identifiées pour les start-up d'intérêt pour la filière Forêt-Bois, relevée par l'équipe de Xylofutur en 2020.

Le pôle a porté la 2ème édition du concours Canopée Challenge, concours d'innovation de la filière Forêt-Bois, en co-organisation avec FORINVEST (fonds d'investissement), l'ESB (Ecole Supérieure du Bois) de Nantes et FIBOIS France qui fédère les interprofessions régionales. FORINVEST et l'ESB, adhérents actifs de Xylofutur, sont fondateurs du concours. Xylofutur avait participé en tant que partenaire à la première édition, et il est tout à fait pertinent qu'il porte la 2ème édition.

160 dossiers ont été soumis dans trois catégories : Création, développement et International. 6 sélections régionales ont eu lieu à Bordeaux, Nantes, Lyon, Nancy, Lille et Paris et la finale était organisée à Paris le 11 mai, dans les locaux de BPI France.

Xylofutur remet des trophées « Coup de coeur » pour chacune des éditions régionales avec comme prix une adhésion au pôle pour un an et un accompagnement gratuit de projet.

Le lancement de la 3ème édition est programmé à l'automne 2023, lors du congrès international WOODRISE, et devrait encore augmenter en visibilité grâce à un budget augmenté. Les étapes régionales et la finale auront lieu en 2024, le concours se déroulant sur 2 années.

La WoodTech a été créée fin 2020 pour fédérer et accompagner les start up de la filière. L'objectif initial de 20 start up a été rapidement atteint puisqu'elles étaient déjà 25 membres fin 2021, puis 32 fin décembre 2022. C'est également un moyen de communiquer positivement sur les innovations dans la filière, et une bannière pour aider les start-up à participer aux salons professionnels.

L'axe stratégique de La WoodTech validé en 2022 est de révéler les start up oeuvrant pour la décarbonation de notre environnement.

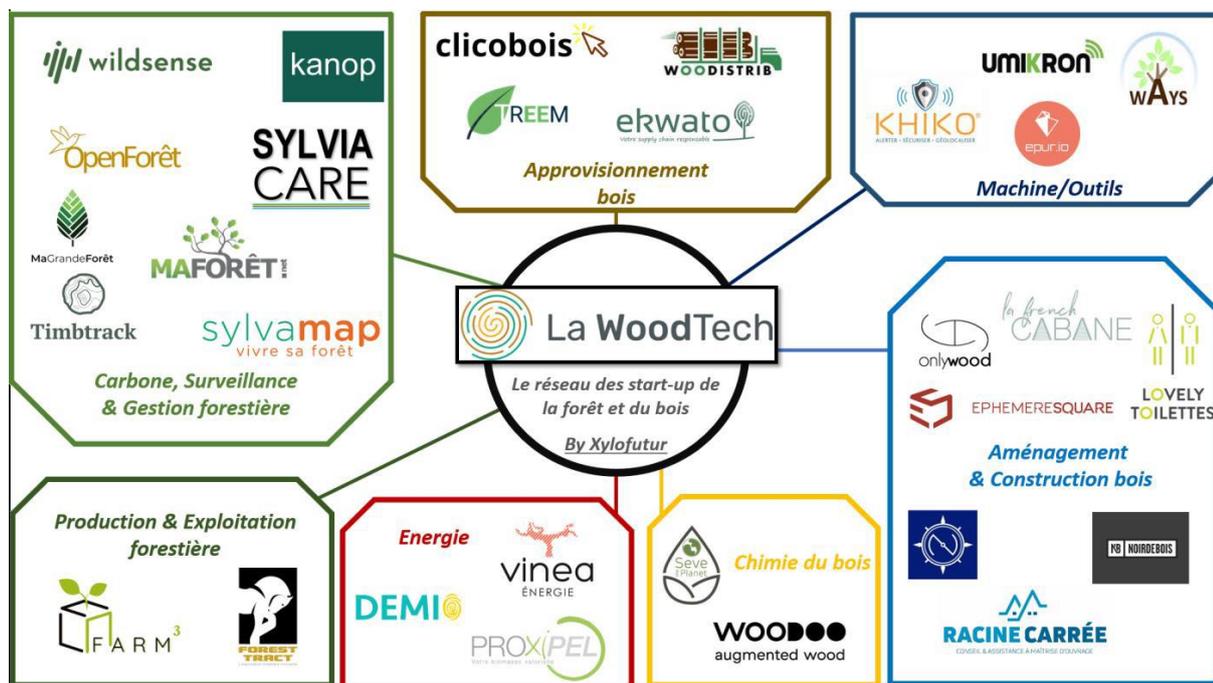
La WoodTech regroupe ainsi tous les acteurs de ses ambitions, tous engagés et conscients de l'impact qu'ils contribuent à diffuser : sociétés innovantes, expertises business et catalyseurs financiers.

La WoodTech a une offre de service pour ses membres sur l'accompagnement/visibilité (4 workshops et 10 cafés techniques par an, une boîte à outils disponible, et des services optionnels d'aide à la communication ou digitale) et les réseaux et rencontres (mises en relation et visite d'entreprises, et en option des démo-days, du mentorat ou des participations mutualisées à des salons).

En 2022, La WoodTech a organisé sur le premier semestre : 4 cafés techniques (séances visio de 1h30 chacune avec un expert sur des domaines variés (digital, business développement, RH, levée de fonds, ...), un premier Wood day (réunion de l'ensemble des start up du réseau) à l'Académie du Climat à Paris, et 3 salons mutualisés (Salon International de l'Agriculture, Carrefour International du Bois et Eurobois), et poursuit sa croissance en 2023 à l'aide d'un programme d'accompagnement enrichi.

La WoodTech a également mis en place en 2022 un comité de développement, composé de quatre chefs d'entreprise de membres de La WoodTech, afin de mieux coller aux besoins de ces entreprises et d'être le plus agile possible.

Les membres de La WoodTech :



3 nouveaux membres se sont ajoutés fin 2022 à La WoodTech :

- Gazotech (énergie),
- Re-Leaf (procédé papetier à partir de produits forestiers)
- Ki Wood (système constructif bois)

L'action de Xylofutur auprès des start up a même été reconnue par le Ministère de l'Agriculture, puisque suite aux Assises de la Forêt et du bois (Automne 2021 et S1 2022), une fiche action a été confiée au pilotage de Xylofutur. Cette action vise à mieux connaître les start up de la filière et leurs besoins, de manière à construire une action de l'Etat en 2023 pour mieux les accompagner. La convention a été signée entre le MASA et Xylofutur en novembre 2022, et un financement du MASA de 55 k€ est accordé à Xylofutur pour mener à bien cette étude. Le rapport final est attendu pour fin juin 2023.

Sur 2023, Xylofutur veut également poursuivre ce succès remarquable du réseau La WoodTech, en renforçant son animation auprès des jeunes entreprises innovantes avec plus d'accompagnement individuel. Il est envisagé pour cela de créer des collaborations avec des hébergeurs ou incubateurs régionaux existants :

Début 2023, Xylofutur, par l'intermédiaire de La WoodTech et grâce à l'intervention de Bordeaux Métropole, va s'associer à l'AAP spécial de Bordeaux Technowest « **Ville et Bâtiments Bas Carbone** ». L'objectif est de détecter des projets de startups innovantes plutôt orientées Tech et de retenir 3 lauréats pour les accompagner au sein des incubateurs de Bordeaux Technowest. La WoodTech va diffuser l'information auprès de ses membres, dont certains sont très certainement intéressés car ils se situent dans la cible de l'Appel à Projets.

Canopée Challenge et La WoodTech sont des formidables dynamiseurs pour la visibilité et l'attractivité du pôle. Ces 2 actions ont également permis au pôle de nouer des partenariats financiers privés avec de nouveaux acteurs : OTO Technology pour le digital, Oxygen pour la communication, FCBA pour l'accompagnement technique.

Un partenariat financier stratégique a été obtenu fin 2022 suite à la réponse à un Appel à Projets auprès du French Tech Community Fund, pour la réalisation de 2 animations fin mars-début avril : 60 k€ sont attribués à La WoodTech par le French Tech national pour la réalisation de 2 évènements. Une journée « Forêt du Futur » initialement prévue le 21 mars (journée internationale des forêts) sera décalée en avril en raison du nombre important de manifestations déjà prévues ce jour, et une journée « Wood Innovation Day » est programmée le 24 mars à Paris, avec l'ensemble des membres de La WoodTech, et ouverte au grand public, pour faire connaître au plus grand nombre les innovations de la filière Forêt-Bois.

6. LE MODELE ECONOMIQUE

Concernant le modèle économique, les mesures suivantes ont été décidées par le bureau début 2023 :

- ♦ Augmentation des montants de cotisation de 8 % sur le barème d'adhésion à Xylofutur,
- ♦ Passage à un barème d'adhésion à 2 niveaux pour les membres de La WoodTech (un niveau standard, et un niveau premium avec l'accès à des services plus complets). Une offre de service La WoodTech est également disponible, avec facturation en fonction du niveau d'adhésion,
- ♦ Etablissement d'une offre de services du pôle, avec facturation de ces services. Quatre catégories de service sont définies : Animation Réseau/ Projets / Entreprise / Europe. Un barème de ses services est établi début 2023, un administrateur s'est proposé pour tester les services envisagés depuis la fin 2022, et la mise en place de la facturation se fera dès que possible.

L'objectif de cette évolution du modèle économique est une pérennité de la structure, avec une moindre dépendance aux financements publics.

Annexe 2 : budget prévisionnel 2023

2023		Pôle de Compétitivité Xylofutur			
ANNEXE A _ BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME					
CHARGES (en euros HT)			PRODUITS (en euros HT)		
	Budget 2022	Budget 2023		Budget 2022	Budget 2023
60 – Achats	20 000	10 500	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	23 000	62 000
Achats d'études et de prestations de service			Vente de produits finis, de marchandises		
Achats stockés de matières et fournitures			Prestations de services	15 000	35 000
Achats non stockables (eau, énergie)	11 000	6 000	Produits des activités annexes	8 000	7 000
Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 000	1 500	Parrainages (7063)		20 000
Fournitures administratives	4 000	3 000	74 - Subventions d'exploitation	719 612	668 700
Autres fournitures			État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) MASA		55 000
61 - Services extérieurs	67 000	77 500	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	320 000	315 000
Sous traitance générale			Conseil Départemental des Landes	25 000	25 000
Locations mobilières et immobilières	37 000	43 000	Bordeaux Métropole	20 000	30 000
Entretien et réparation	17 000	22 000	Autres EPCI (Haut Bugey Agglomération - 01)	20 000	20 000
Primes d'assurance	5 000	5 500	Ville de Bordeaux		
Documentation	2 000	2 000	Conseil Régional des Pays de la Loire	60 000	55 000
Divers	6 000	5 000	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	89 612	42 200
			Fonds européens	60 000	36 500
62 - Autres services extérieurs	190 612	301 897	Emplois aidés		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	114 000	160 000	Autres (précisez) :Département de l'Ain	30 000	30 000
Publicité, publications	34 500	42 000	Aides privées (FrenchTech national)	95 000	60 000
Déplacements, missions et réceptions	27 612	41 000	75 - Autres produits de gestion courante	170 000	164 000
Frais postaux et de télécommunication	2 500	2 500	Cotisations	170 000	164 000
Services bancaires	1 000	4 500	Dons manuels (75411)		
Divers	11 000	51 897	Mécénats (75441)		
63 - Impôts et taxes	12 000	13 100	Abandons de frais de bénévoles (7541)		
Impôts et taxes sur rémunérations	12 000	12 000	Autres		
Autres impôts et taxes		1 100			
64 - Charges de personnel	623 000	493 703	76 - Produits financiers		
Rémunérations du personnel	420 000	352 000	77 - Produits exceptionnels	0	0
Charges sociales	203 000	137 703	Reprises de subventions (777)		
Autres charges de personnel		4 000	Autres		
65 - Autres charges de gestion courante			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
66 – Charges Financières			79 – Transfert de charges		2 000
67 - Charges exceptionnelles					
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			Autofinancement le cas échéant		
69 - Impôt sur les sociétés					
TOTAL DES CHARGES	912 612	896 700	TOTAL DES PRODUITS	912 612	896 700
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	146 000	180 000	87 - Contributions volontaires en nature	146 000	180 000
- Secours en nature			- Bénévolat		
- Mise à disposition gratuite des biens et services	146 000	180 000	- Prestations en nature	146 000	180 000
- Personnel bénévole			- Dons en nature		
	Budget 2022	Budget 2023			
Résultat Net	0	0			
Personnel	2020	2021	Réalisé 2023		
Nbre salariés équiv. tps plein	8	10,7			

Annexe 3 - Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à